

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse :	LA MAILLARDIERE
CP - Ville :	53200 CHATEAU GONTIER
Référence client :	_0015500003_
Rapport émis le :	21/10/2016
Désignation :	Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Sommaire

Rapport	Annexes
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique 18 pages
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique 6 page(s)
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A Sans objet
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des matériaux de la liste B 9 page(s)
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 1 page
F - Conclusion(s) du rapport de mission	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire 14 page(s)
G - Commentaires et réserves	Documents 1 page
H - Locaux ou parties de locaux non visités	
I - Rapports précédemment réalisés	
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention	
K - Périmètre de repérage	
L - Conditions de réalisation du repérage	
M - Grille de résultat du repérage	
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire	
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes	
O - Recommandations générales de sécurité	
P - Informations complémentaires	

Présence d'amiante

Oui

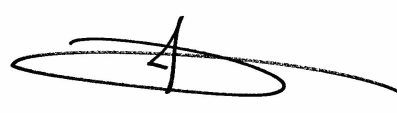
Présence de pièce(s) non visitée(s)

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité



Renseignements administratifs

A Désignation de l'immeuble		B Propriétaire / Donneur d'ordre	
Adresse du bien : LA MAILLARDIERE 53200 CHATEAU GONTIER Batiment : Non communiqué Etage : Non communiqué Références client : _0015500003_ N° de lot : Non communiqué - Non communiqué Descriptif sommaire : Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages Date de construction ou permis de construire : Fonction du bâtiment : Habitation (Parties communes)		Propriétaire : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Adresse : 10 RUE AUGUSTE BEUNEUX - CS 62039 53020 LAVAL CEDEX 9 Ref donneur d'ordre : CVMAY01 Date commande : 03/10/2016 Date repérage : 03/10/2016 Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT Rapport émis le : 21/10/2016	
C Opérateur de repérage		D Personne autorisant l'émission du rapport	
AC Environnement Siret : 441355914 Nom prénom : GARDENAT Ludovic  Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE Certification n° : CPDI 4002 V3 Délivré le 23/06/2016		Nom prénom : MORA Denis Fonction : Responsable technique  Assurance : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)	
E Liste des locaux visités			
Plan	Volume	Plan	Volume
RDC	Vol 1 (Local poubelle)	RDC	Vol 2 (Local V.O RDC)
RDC	Vol 3 (Dégagement RDC)	RDC	Vol 4 (cage d'escalier RDC)
RDC	Vol 5 (Local commun)	RDC	Vol 6 (Local à velo)
RDC	Vol 7 (Hall d'entrée)	RDC	Vol 8 (Entrée)
ETAGE 1-2-3	Vol 9 (Local V.O R+1)	ETAGE 1-2-3	Vol 10 (Dégagement R+1)
ETAGE 1-2-3	Vol 11 (cage d'escalier R+1)	ETAGE 1-2-3	Vol 12 (Local V.O R+2)
ETAGE 1-2-3	Vol 13 (Dégagement R+2)	ETAGE 1-2-3	Vol 14 (cage d'escalier R+2)
ETAGE 1-2-3	Vol 15 (Local V.O R+3)	ETAGE 1-2-3	Vol 16 (Dégagement R+3)
ETAGE 1-2-3	Vol 17 (cage d'escalier R+3)	RDC	Vol 18 (Local entretien)
plan masse + toiture	Vol 19 (toiture)	plan masse + toiture	Vol 20 (extérieurs)
façade avant	Vol 21 (façade avant)	pignon gauche	Vol 22 (pignon gauche)
façade arrière	Vol 23 (façade arrière)	pignon droit	Vol 24 (pignon droit)



Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

- Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Matériau	Critère de décision	
		après analyse	sur décision de l'opérateur
Vol 2 (Local V.O RDC)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 10 (Dégagement R+1)	Dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	Positif sur analyse	
Vol 16 (Dégagement R+3)	Dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	Positif sur analyse	
Vol 13 (Dégagement R+2)	Dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	Positif sur analyse	
Vol 9 (Local V.O R+1)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 12 (Local V.O R+2)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 15 (Local V.O R+3)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (toiture)	Matériau compact gris avec fibres visibles	Positif sur analyse	
Vol 19 (toiture)	Mitron		Positif sur jugement personnel
Vol 19 (toiture)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur document
Vol 19 (toiture)	Mitron		Positif sur jugement personnel

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans dépose du doublage. Les sorties de conduits sur les façades extérieures avec caches intérieurs empêchant leur repérage si des sondages destructifs ne sont pas effectués. Les matériaux présents dans les pléniums, invisibles sans dépose du faux plafond. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les gaines et coffres verticaux et horizontaux inaccessibles sans sondage destructif. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouverts par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Dans le cadre du diagnostic amiante type « avant démolition » dans les parties communes du bâtiment, certains matériaux susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pas fait l'objet de prélèvements spécifiques à la demande du client : - Les diverses peintures présentes dans les parties communes (Peinture sur les portes, fenêtres, garde-corps, murs, plafond...)

Commentaire n°2

Une peinture épaisse recouvre l'ensemble des façades du bâtiment. Il est donc impossible d'être exhaustif sur les matériaux présents sous la peinture. Des prélèvements complémentaires peuvent s'avérer nécessaire en cas de réhabilitation des façades.

H Locaux ou parties de locaux non visités

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Néant	Néant	Néant

Condition de repérage

I Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

Objet de la mission : Mise à niveau réglementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n°annexe 13-9 du code de la santé publique.

Obligation réglementaire de la constitution du DTA : le présent rapport devra être joint aux autres pièces réglementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

Méthodologie : rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique :

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R.1334-23, R.1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)

L Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER

Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
	3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides...).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

M Grille de résultats du repérage

					Descriptif de l'action menée			Laboratoire			Conclusion	Etat de conserva- tion
Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	Précision	Ref prél.	Descriptif	Résultat		
ETAGE 1-2-3												
Vol 13 (Dégagement R+2) - Vol 12 (Local V.O R+2) - Vol 10 (Dégagement R+1) - Vol 9 (Local V.O R+1) - Vol 15 (Local V.O R+3) - Vol 16 (Dégagement R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S20 - S21 - S22 - S23 - S24 - S25	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P6	joint d'assemblage de parpaings	P6	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Local V.O R+1) - Vol 10 (Dégagement R+1) - Vol 15 (Local V.O R+3) - Vol 16 (Dégagement R+3) - Vol 12 (Local V.O R+2) - Vol 13 (Dégagement R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S31 - S32 - S33 - S34 - S35 - S36	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P8	Enduit débulage béton banché brut	P8	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 13 (Dégagement R+2) - Vol 10 (Dégagement R+1) - Vol 16 (Dégagement R+3)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S52 - S53 - S54	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Enduit platre sur murs	P11	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 13 (Dégagement R+2) - Vol 14 (cage d'escalier R+2) - Vol 10 (Dégagement R+1) - Vol 16 (Dégagement R+3) - Vol 17 (cage d'escalier R+3) - Vol 11 (cage d'escalier R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S57 - S58 - S59 - S60 - S61 - S62	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	plafond dur (Enduit platreux + peinture gouttelé blanche)	P13	Enduit plâtreux beige en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Local V.O R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P14	Réalisation d'un prélèvement	Plafond brut	P14	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	



ETAGE 1-2-3

Vol 10 (Dégagement R+1) - Vol 16 (Dégagement R+3) - Vol 15 (Local V.O R+3) - Vol 12 (Local V.O R+2) - Vol 13 (Dégagement R+2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S63 - S64 - S65 - S66 - S67	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Plafond brut	P14	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (cage d'escalier R+2) - Vol 17 (cage d'escalier R+3) - Vol 11 (cage d'escalier R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S72 - S73 - S74	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P16	Enduit autour poteaux rond = peinture gouttelé verte claire	P16	Enduit plâtreux beige en vrac + matériau gris en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 14 (cage d'escalier R+2) - Vol 11 (cage d'escalier R+1) - Vol 17 (cage d'escalier R+3)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	S75 - S76 - S77	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	Enduit plâtre et enduit ciment + peinture gouttelé blanche sous face escalier	P17	Enduit compact beige hétérogène + enduit compact gris + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 10 (Dégagement R+1)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	P21	Réalisation d'un prélèvement	Grise marbré noire + colle noire	P21	Dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 16 (Dégagement R+3)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S86 (P21)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P21	Grise marbré noire + colle noire	P21	Dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 13 (Dégagement R+2)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	B	S87 (P21)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P21	Grise marbré noire + colle noire	P21	Dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 12 (Local V.O R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P22	Réalisation d'un prélèvement	enduits ciment gratté brut	P22	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	



ETAGE 1-2-3												
Vol 15 (Local V.O R+3) - Vol 9 (Local V.O R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S88 - S89	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22	enduits ciment gratté brut	P22	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 9 (Local V.O R+1)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S91						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 14 (cage d'escalier R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P24	Réalisation d'un prélèvement	Enduit plâtreux + peinture gouttelé vert claire (cage escalier)	P24	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 17 (cage d'escalier R+3) - Vol 11 (cage d'escalier R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S93 - S94	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	Enduit plâtreux + peinture gouttelé vert claire (cage escalier)	P24	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 12 (Local V.O R+2)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S95						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 15 (Local V.O R+3)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S96						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Néant												
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
plan masse + toiture												
Vol 19 (toiture)	Toiture et étanchéité	Eléments ponctuels	Conduits de cheminée	B	P36	Réalisation d'un prélèvement	gris	P36	Matériau compact gris avec fibres visibles	Positif	Présence sur analyse	AC2



plan masse + toiture												
Vol 19 (toiture)	Toiture et étanchéité	Eléments ponctuels	Mitron	B	S112	toiture de cheminé en fibre-ciment					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	AC1
Vol 19 (toiture)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S113						Présence sur document	EP
Vol 19 (toiture)	Toiture et étanchéité	Eléments ponctuels	Mitron	B	S114	en fibre-ciment au-dessus du vide ordure					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
RDC												
Vol 3 (Dégagement RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P2	Réalisation d'un prélèvement	Porteur (enduit platreux + peinture bleue sur peinture pailleté)	P2	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (Entrée)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S2	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P2	Porteur (enduit platreux + peinture bleue sur peinture pailleté)	P2	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 6 (Local à velo)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P6	Réalisation d'un prélèvement	joint d'assemblage de parpaings	P6	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (Local poubelle) - Vol 2 (Local V.O RDC) - Vol 3 (Dégagement RDC) - Vol 5 (Local commun)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S17 - S18 - S19 - S39	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P6	joint d'assemblage de parpaings	P6	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (Local commun)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P7	Réalisation d'un prélèvement	Enduit rebouchage porte	P7	Enduit compact gris hétérogène + matériau blanc en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



RDC												
Vol 5 (Local commun) - Vol 6 (Local à velo)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P7 - S26	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	Enduit rebouchage porte	P7	Enduit compact gris hétérogène + matériau blanc en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 5 (Local commun)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P8	Réalisation d'un prélèvement	Enduit débulage béton banché brut	P8	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 6 (Local à velo) - Vol 18 (Local entretien) - Vol 1 (Local poubelle) - Vol 3 (Dégagement RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S27 - S28 - S29 - S30	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P8	Enduit débulage béton banché brut	P8	Enduit gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (Dégagement RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P11	Réalisation d'un prélèvement	Enduit platre sur murs	P11	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (Dégagement RDC) - Vol 1 (Local poubelle) - Vol 18 (Local entretien)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P11 - S50 - S51	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Enduit platre sur murs	P11	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Local V.O RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	P12	Réalisation d'un prélèvement	enduits de lissage + peinture	P12	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (Local V.O RDC)	Conduits, canalisations et équipements	Vide ordure	Conduit en fibres-ciment	B	S55						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 3 (Dégagement RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	P13	Réalisation d'un prélèvement	plafond dur (Enduit platreux + peinture gouttelé blanche)	P13	Enduit plâtreux beige en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (cage d'escalier RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S56	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	plafond dur (Enduit platreux + peinture gouttelé blanche)	P13	Enduit plâtreux beige en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



RDC												
Vol 18 (Local entretien)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	B	S68	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Plafond brut	P14	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (cage d'escalier RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	P16	Réalisation d'un prélèvement	Enduit autour poteaux rond = peinture gouttelé verte claire	P16	Enduit plâtreux beige en vrac + matériau gris en vrac + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (cage d'escalier RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtre	B	P17	Réalisation d'un prélèvement	Enduit plâtre et enduit ciment + peinture gouttelé blanche sous face escalier	P17	Enduit compact beige hétérogène + enduit compact gris + peintures multiples	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (Local entretien)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	B	S90	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22	enduits ciment gratté brut	P22	Enduit compact gris hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (cage d'escalier RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	B	S92	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P24	Enduit plâtreux + peinture gouttelé vert clair (cage escalier)	P24	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	



N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



O Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation, ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations Générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits

Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être certifiées.

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amiantés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, couvreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple :
- accrochage d'un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a) Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés avant leur sortie de la zone de confinement.

Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier, sur une aire d'entreposage couverte permettant de prévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c) Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amiante doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante liés et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante liés à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.

ANNEXE : Plans de repérage des MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	RDC	RDC - Plan de repérage - Actions menées
	RDC	RDC - Plan des prélèvements
	RDC	RDC - MPCA Toutes catégories confondues
	RDC	RDC - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	ETAGE 1-2-3	ETAGE 1-2-3 - Plan de repérage - Actions menées
	ETAGE 1-2-3	ETAGE 1-2-3 - Plan des prélèvements
	ETAGE 1-2-3	ETAGE 1-2-3 - MPCA Toutes catégories confondues
	ETAGE 1-2-3	ETAGE 1-2-3 - MPCA Revêtement de sol
	ETAGE 1-2-3	ETAGE 1-2-3 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	plan masse + toiture	plan masse + toiture - Plan de repérage - Actions menées
	plan masse + toiture	plan masse + toiture - MPCA Toutes catégories confondues
	plan masse + toiture	plan masse + toiture - MPCA Toiture et étanchéité
	plan masse + toiture	plan masse + toiture - MPCA Conduits, canalisations et équipements
	façade avant	façade avant - Plan de repérage - Actions menées
	pignon gauche	pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées
	façade arrière	façade arrière - Plan de repérage - Actions menées
	pignon droit	pignon droit - Plan de repérage - Actions menées

RDC - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Légende

	Localisation d'un prélèvement
---	----------------------------------

	Localisation dun sondage négatif
---	----------------------------------

	Localisation dun sondage positif
---	----------------------------------

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

--	--

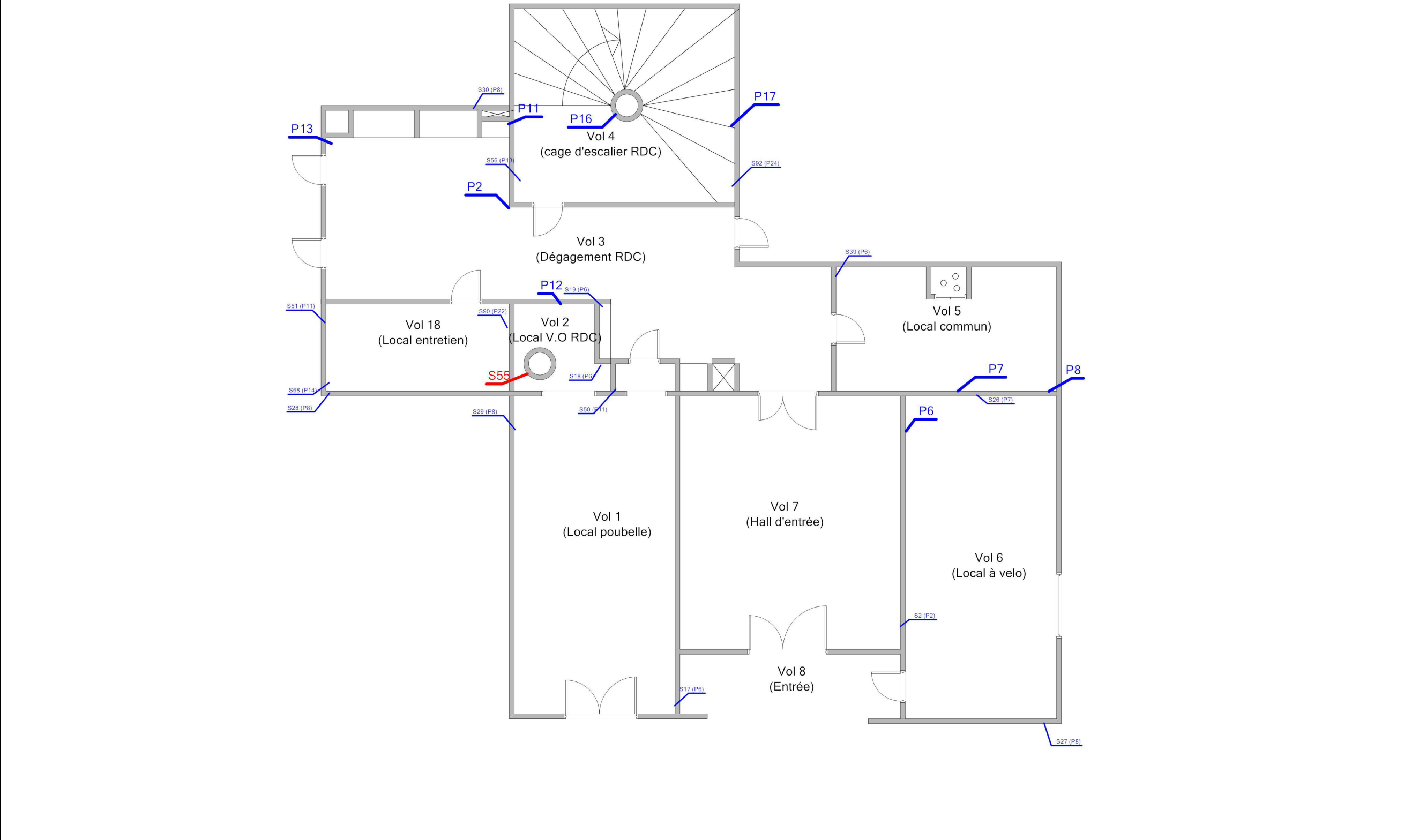
--	--

--	--

--	--

--	--

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

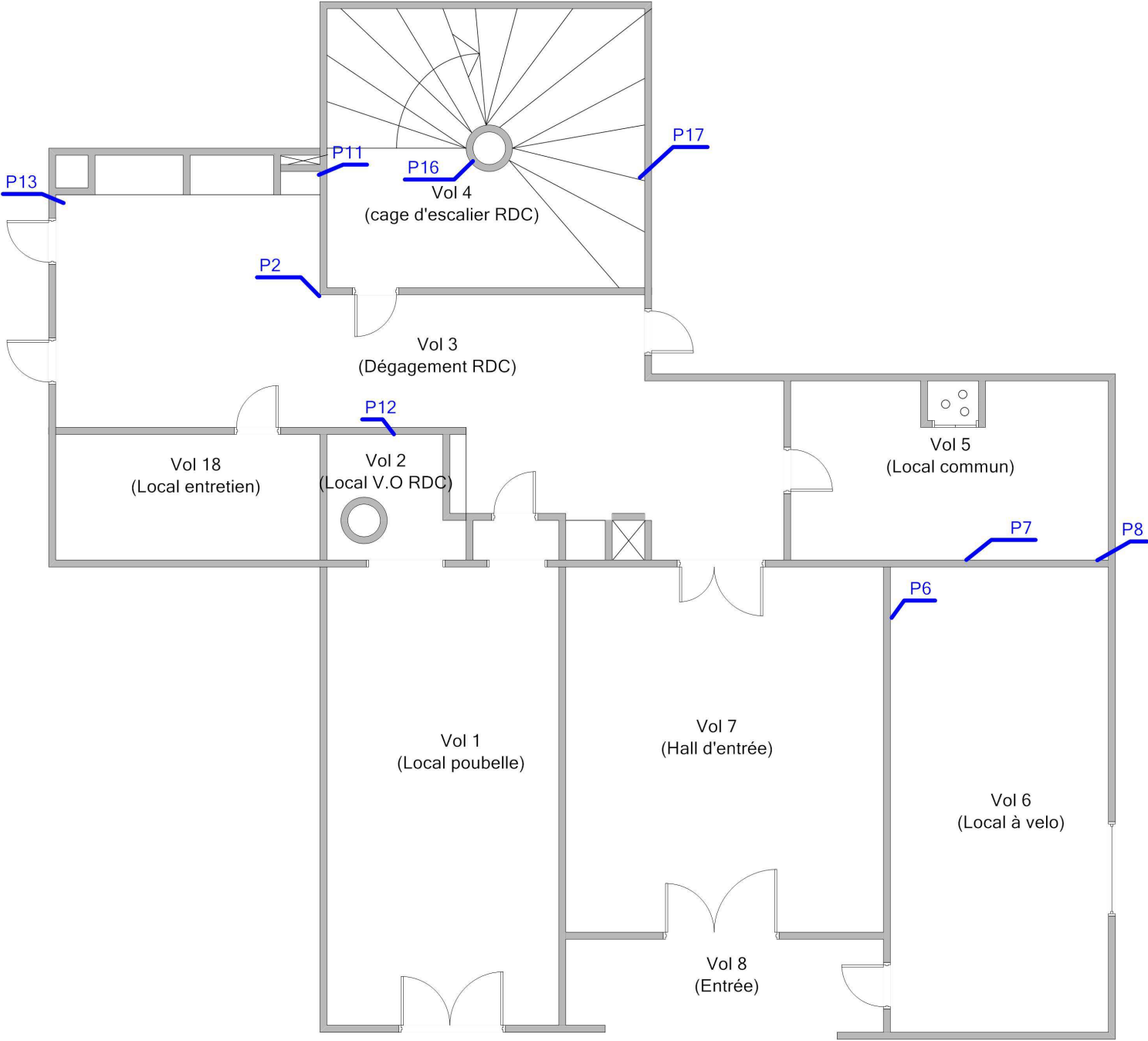


Adresse du bien
LA MAILLARDIERE 53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
03/10/2016

Techniciens intervenant
GARDENAT Ludovic

RDC - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002OY000183
				Légende
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LA MAILLARDIERE 53200 CHATEAU GONTIER	Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages	03/10/2016	GARDENAT Ludovic

RDC - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES				Référence: 002OY000183
				Légende
				S55: Conduit en fibres-ciment
	Adresse du bien LA MAILLARDIERE 53200 CHATEAU GONTIER	Désignation Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages	Date intervention 03/10/2016	Technicien intervenant GARDENAT Ludovic

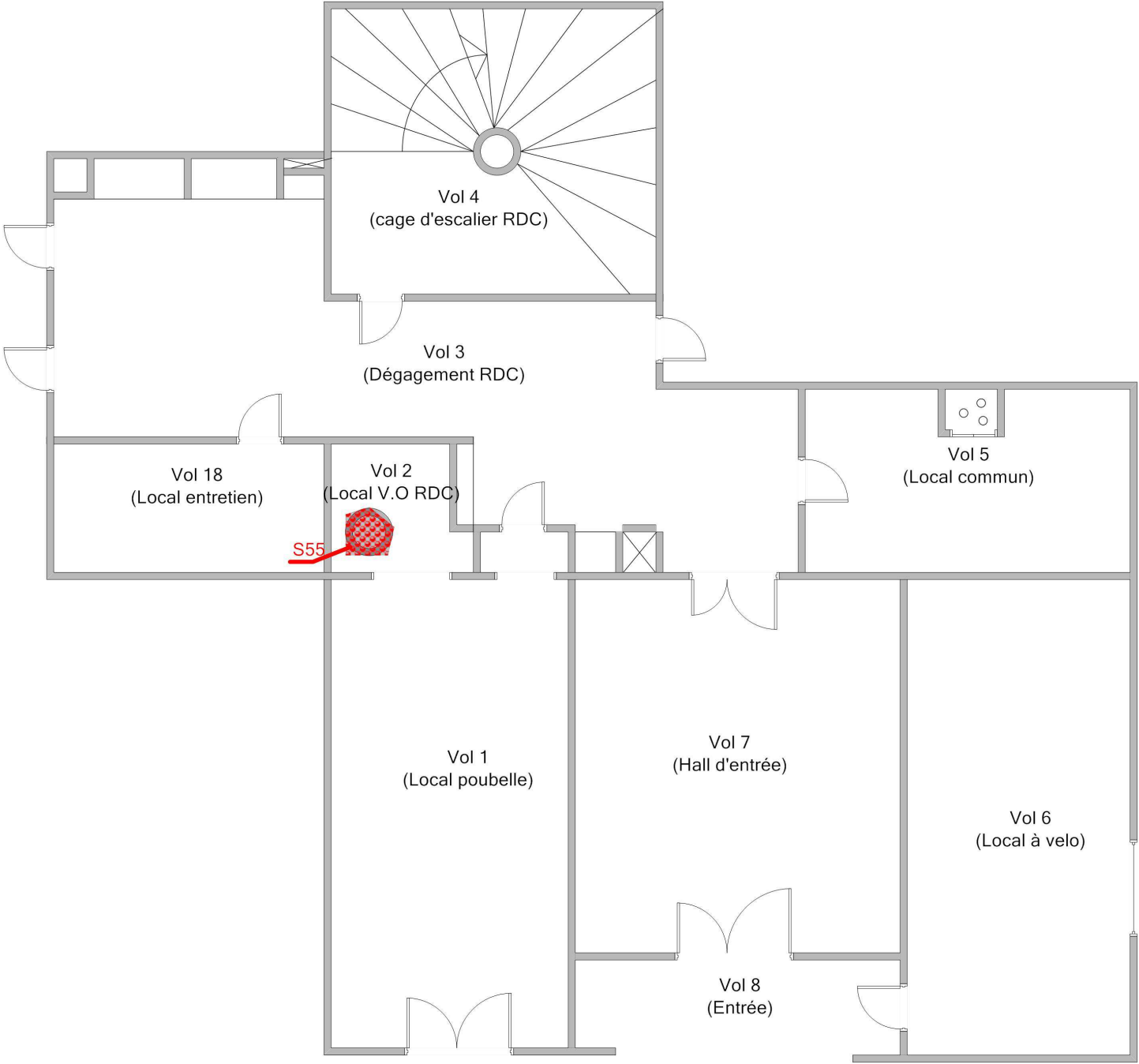
RDC - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000183

Légende



S55: Conduit en fibres-
ciment



Adresse du bien

LA MAILLARDIERE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation

Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention

03/10/2016

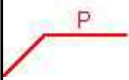
Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

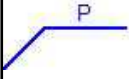
ETAGE 1-2-3 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002OY000183

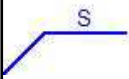
Légende



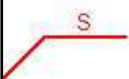
Localisation dun
prélèvement positif



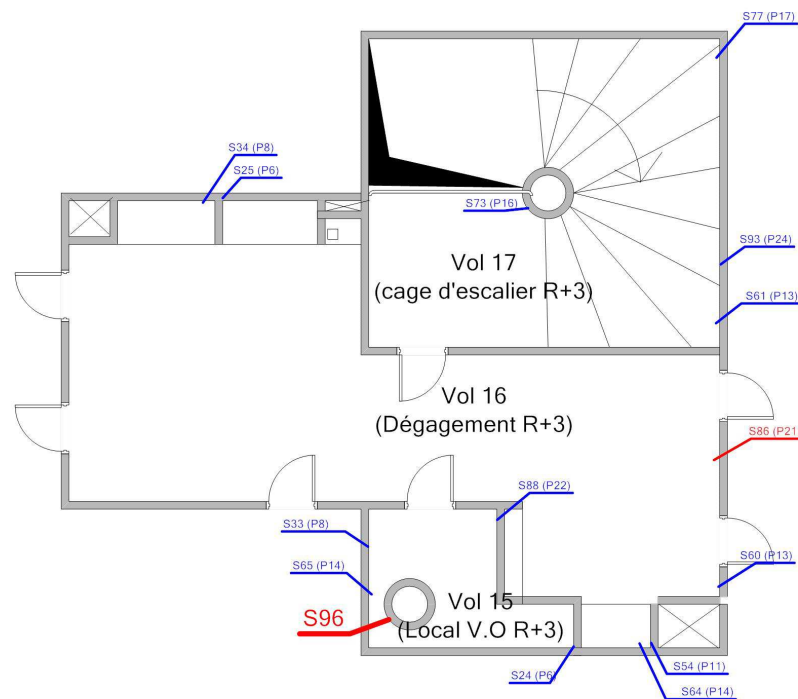
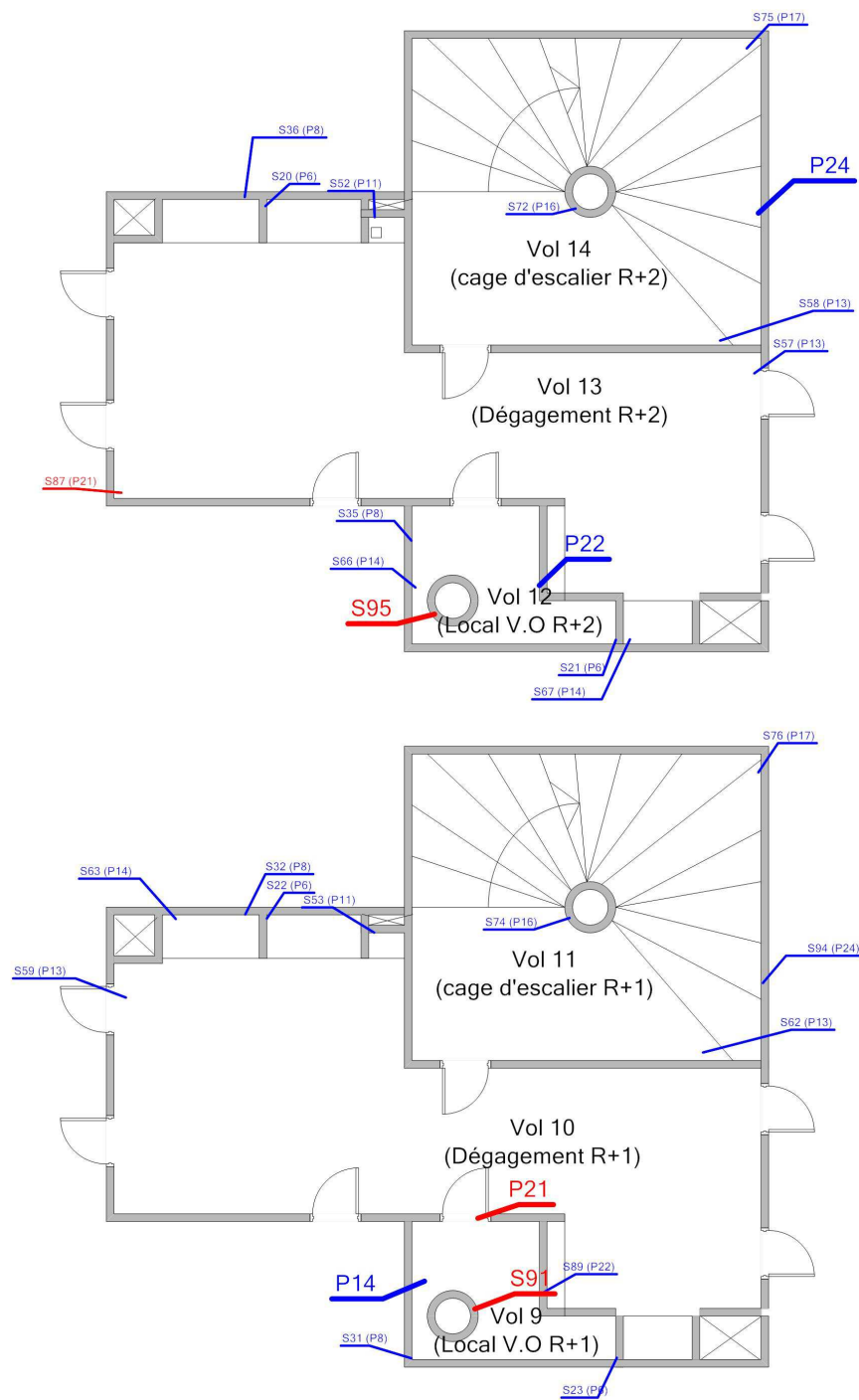
Localisation dun
prélèvement



Localisation dun
sondage négatif



Localisation dun
sondage positif



Adresse du bien

LA MAILLARDIERE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation

Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention

03/10/2016

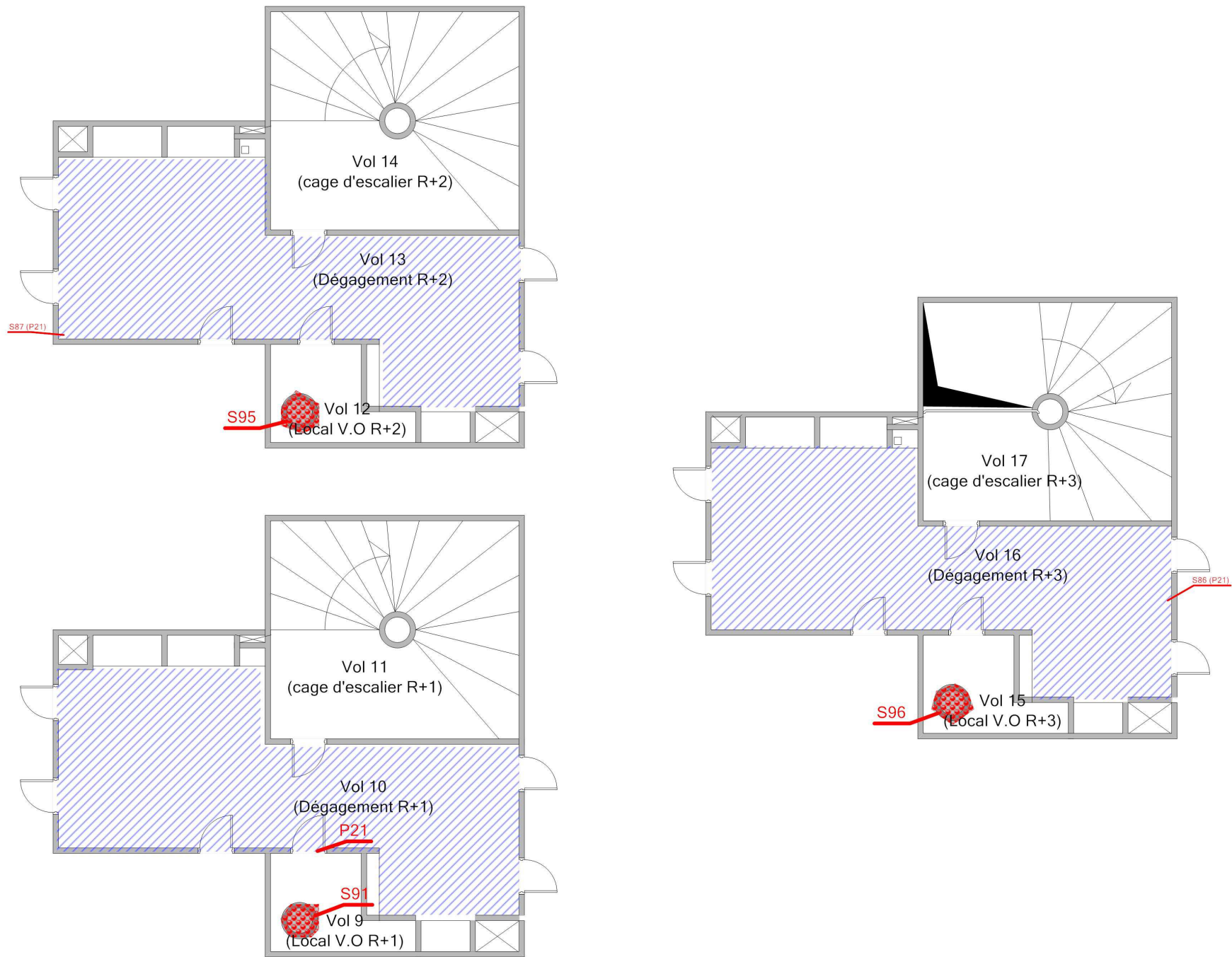
Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

ETAGE 1-2-3 - PLAN DES PRÉLÈVEMENTS				Référence: 002OY000183
				Légende
				Technicien intervenant
Adresse du bien LA MAILLARDIERE 53200 CHATEAU GONTIER		Désignation Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages	Date intervention 03/10/2016	GARDENAT Ludovic

ETAGE 1-2-3 - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000183



Légende

	S91: Conduit en fibres-ciment
	S95: Conduit en fibres-ciment
	S96: Conduit en fibres-ciment
	P21 : Dalles plastiques dure cassante grise + colle bitumineuse noire



Adresse du bien
LA MAILLARDIERE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
03/10/2016

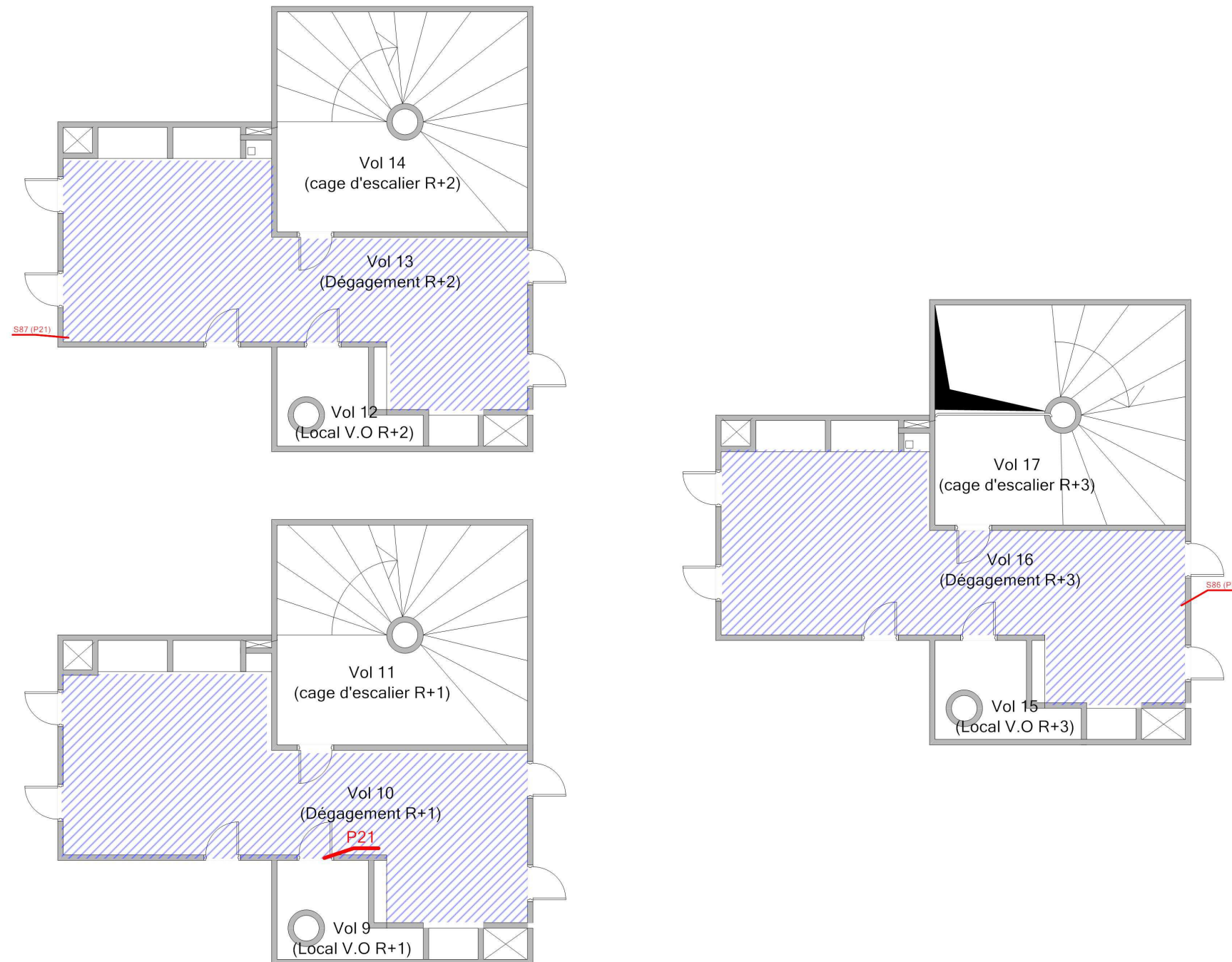
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

ETAGE 1-2-3 - MPCA REVÊTEMENT DE SOL

Référence:
002OY000183

Légende

	P21 : Dalles plastiques dure cassante grise + colle bitumineuse noire
---	---



Adresse du bien
LA MAILLARDIERE 53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
03/10/2016

Techniciens intervenant
GARDENAT Ludovic

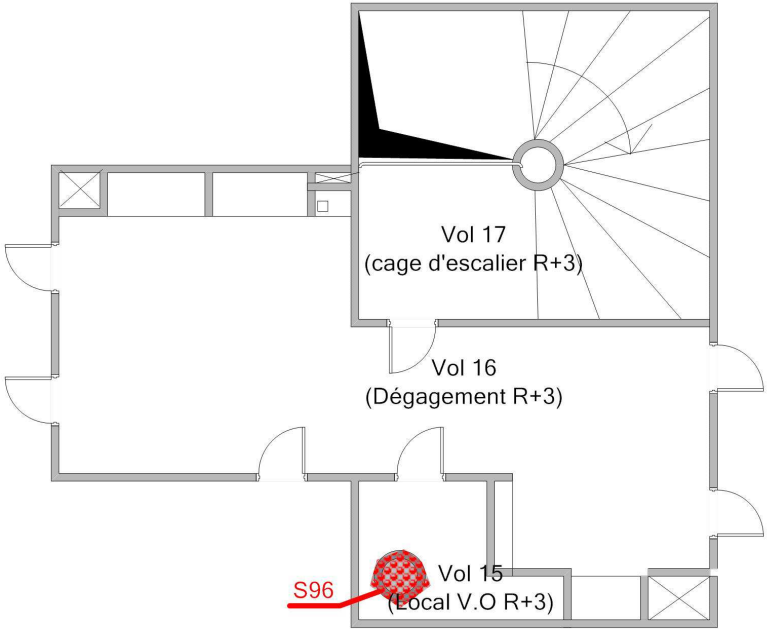
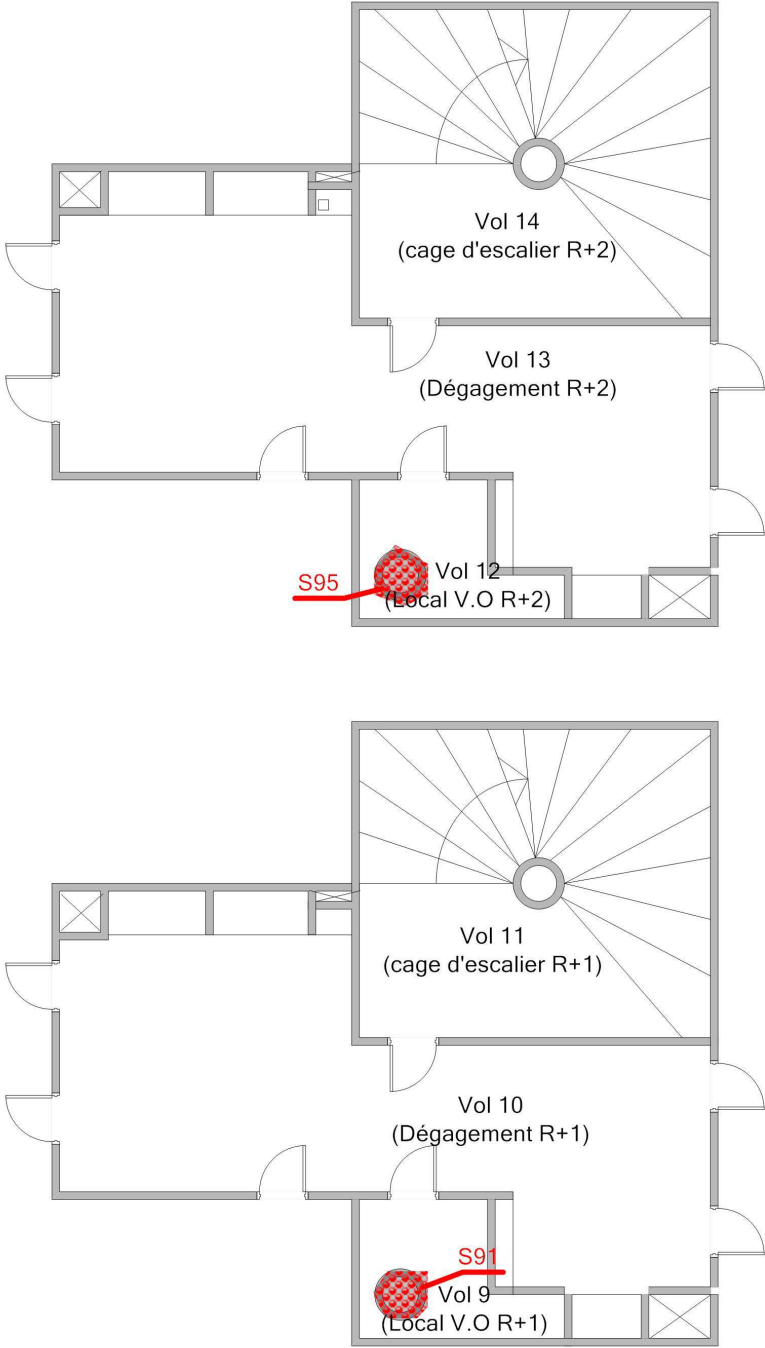
AC Environnement, 64 rue Clément Ader CS 70064 42153 Riorges, SIRET : 441355914 TVA Intracommunautaire : FR03441355914 APE : 7120 Assurée par : QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018) Tel : 0800400100 Fax : 0825800954

ETAGE 1-2-3 - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000183

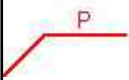
Légende

	S91: Conduit en fibres-ciment
	S95: Conduit en fibres-ciment
	S96: Conduit en fibres-ciment

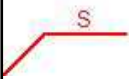


Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LA MAILLARDIERE 53200 CHATEAU GONTIER	Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages	03/10/2016	GARDENAT Ludovic

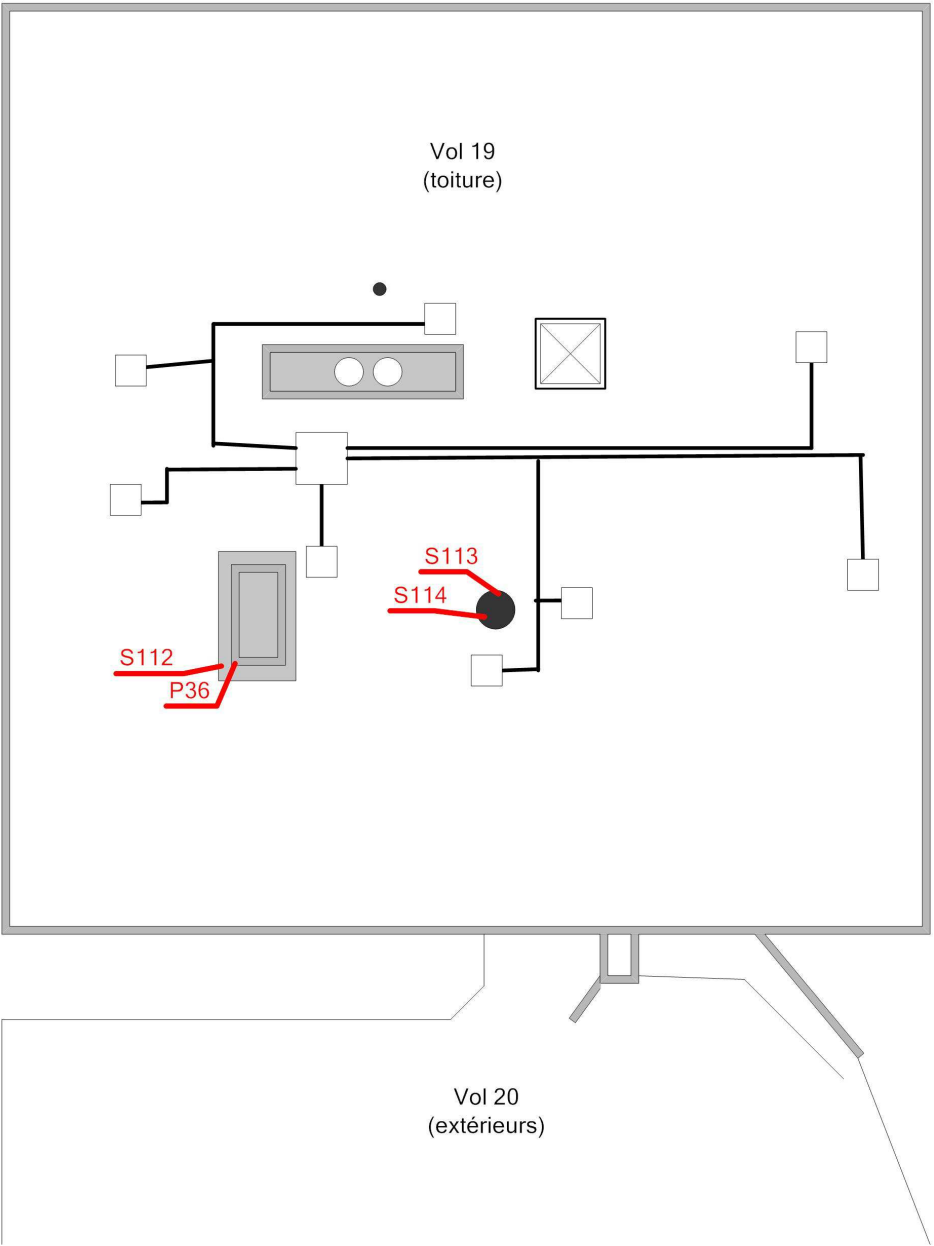
Légende



Localisation dun
prélèvement positif



Localisation dun
sondage positif



Adresse du bien

LA MAILLARDIERE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation

Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention

03/10/2016

Technicien intervenant

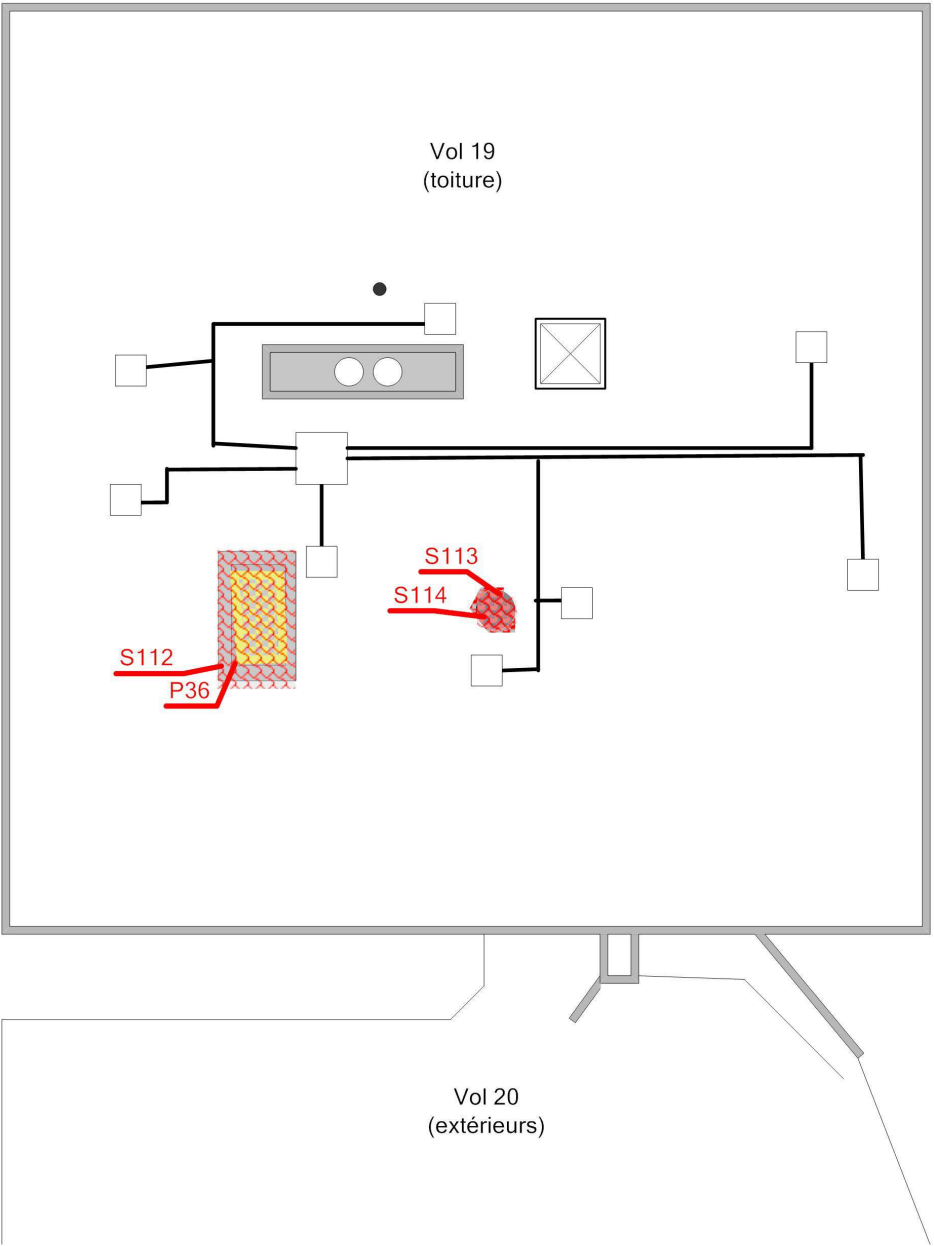
GARDENAT Ludovic

PLAN MASSE + TOITURE - MPCA TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES

Référence:
002OY000183

Légende

	S112: Mitron
	P36 : Conduits de cheminée compact gris
	S114: Mitron
	S113: Conduit en fibres-ciment



Adresse du bien
LA MAILLARDIERE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
03/10/2016

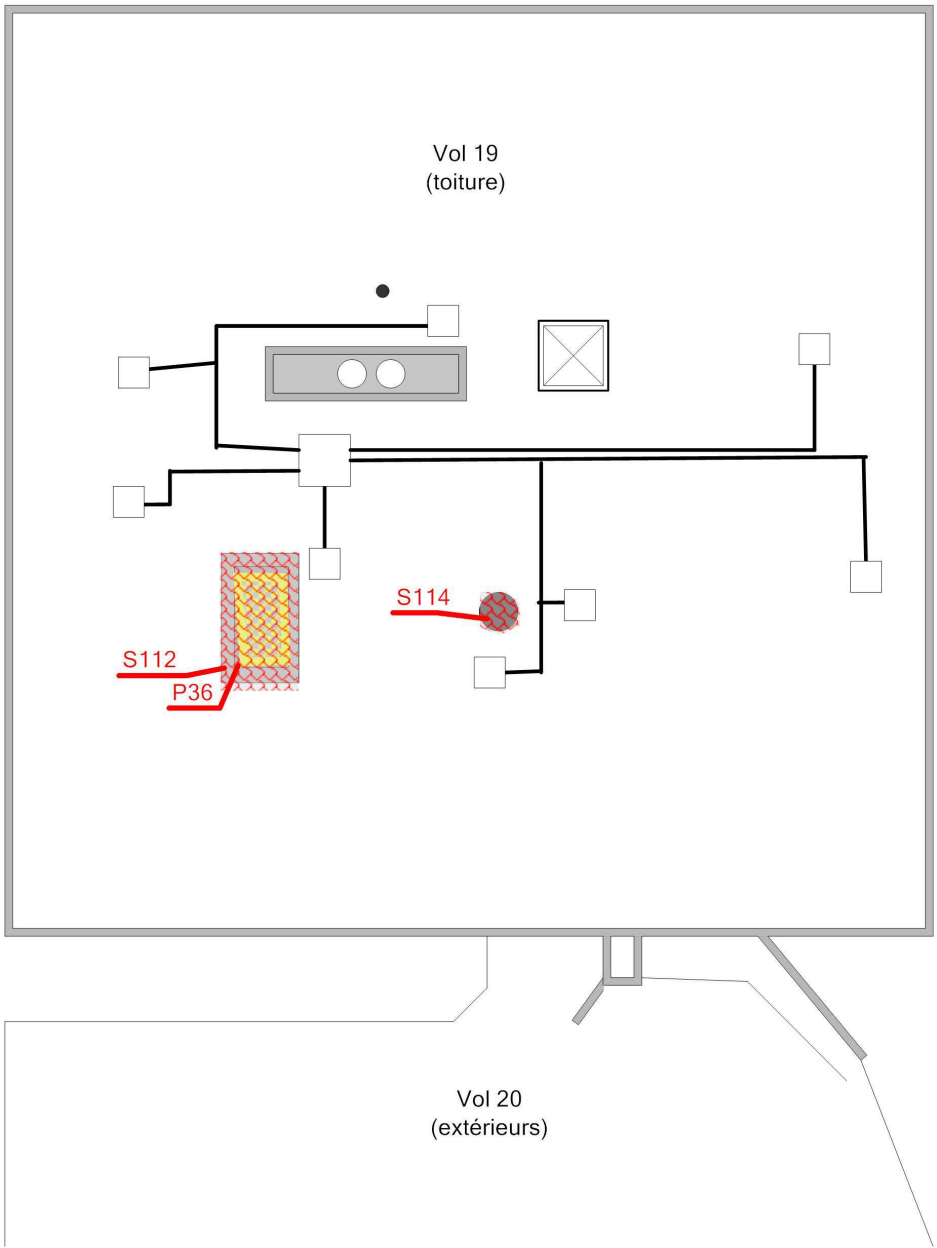
Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

PLAN MASSE + TOITURE - MPCA TOITURE ET ÉTANCHÉITÉ

Référence:
002OY000183

Légende

	S112: Mitron
	P36 : Conduits de cheminée compact gris
	S114: Mitron



Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
LA MAILLARDIERE 53200 CHATEAU GONTIER	Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages	03/10/2016	GARDENAT Ludovic

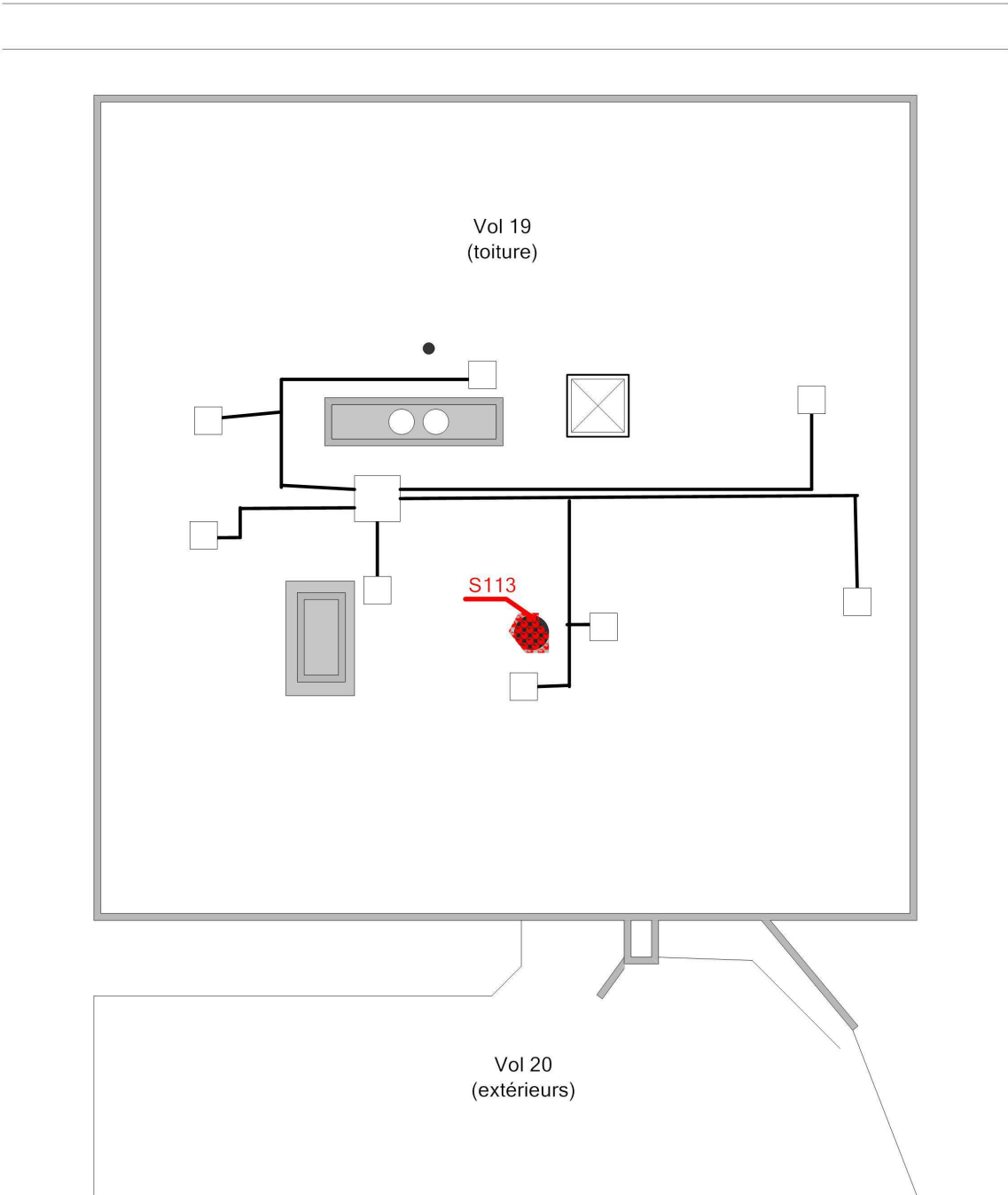
PLAN MASSE + TOITURE - MPCA CONDUITS, CANALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Référence:
002OY000183

Légende



S113: Conduit en
fibres-ciment



Adresse du bien
LA MAILLARDIERE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation
Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention
03/10/2016

Technicien intervenant
GARDENAT Ludovic

Légende



Vol 21
(façade avant)



Adresse du bien

LA MAILLARDIERE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation

Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention

03/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

Légende



Adresse du bien

LA MAILLARDIERE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation

Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention

03/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

Légende



	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	LA MAILLARDIERE 53200 CHATEAU GONTIER	Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages	03/10/2016	GARDENAT Ludovic

Légende



Vol 24
(pignon droit)



Adresse du bien

LA MAILLARDIERE
53200 CHATEAU GONTIER

Désignation

Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages

Date intervention

03/10/2016

Technicien intervenant

GARDENAT Ludovic

ANNEXE : Reportage photographique

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002OY000183 n°14 - 1 (P14)	ETAGE 1-2-3 - Vol 9 (Local V.O R+1)	Prélevement
002OY000183 n°14 - 2 (P14)	ETAGE 1-2-3 - Vol 9 (Local V.O R+1)	Prélevement
002OY000183 n°24 - 1 (P24)	ETAGE 1-2-3 - Vol 14 (cage d'escalier R+2)	Prélevement
002OY000183 n°24 - 2 (P24)	ETAGE 1-2-3 - Vol 14 (cage d'escalier R+2)	Prélevement
002OY000183 n°21 - 1 (P21)	ETAGE 1-2-3 - Vol 10 (Dégagement R+1)	Prélevement
002OY000183 n°21 - 2 (P21)	ETAGE 1-2-3 - Vol 10 (Dégagement R+1)	Prélevement
002OY000183 n°22 - 1 (P22)	ETAGE 1-2-3 - Vol 12 (Local V.O R+2)	Prélevement
002OY000183 n°22 - 2 (P22)	ETAGE 1-2-3 - Vol 12 (Local V.O R+2)	Prélevement
S91 - 1 (S91)	ETAGE 1-2-3 - Vol 9 (Local V.O R+1)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S95 - 1 (S95)	ETAGE 1-2-3 - Vol 12 (Local V.O R+2)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S96 - 1 (S96)	ETAGE 1-2-3 - Vol 15 (Local V.O R+3)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002OY000183 n°36 - 1 (P36)	plan masse + toiture - Vol 19 (toiture)	Prélevement
002OY000183 n°36 - 2 (P36)	plan masse + toiture - Vol 19 (toiture)	Prélevement
S112 - 1 (S112)	plan masse + toiture - Vol 19 (toiture)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
S113 - 1 (S113)	plan masse + toiture - Vol 19 (toiture)	Présence sur présentation de documents
S114 - 1 (S114)	plan masse + toiture - Vol 19 (toiture)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage

Référence	Localisation	Action
002OY000183 n°2 - 1 (P2)	RDC - Vol 3 (Dégagement RDC)	Prélevement
002OY000183 n°2 - 2 (P2)	RDC - Vol 3 (Dégagement RDC)	Prélevement
002OY000183 n°6 - 1 (P6)	RDC - Vol 6 (Local à velo)	Prélevement
002OY000183 n°6 - 2 (P6)	RDC - Vol 6 (Local à velo)	Prélevement
002OY000183 n°7 - 1 (P7)	RDC - Vol 5 (Local commun)	Prélevement
002OY000183 n°7 - 2 (P7)	RDC - Vol 5 (Local commun)	Prélevement
002OY000183 n°8 - 1 (P8)	RDC - Vol 5 (Local commun)	Prélevement
002OY000183 n°8 - 2 (P8)	RDC - Vol 5 (Local commun)	Prélevement
002OY000183 n°11 - 1 (P11)	RDC - Vol 3 (Dégagement RDC)	Prélevement
002OY000183 n°11 - 2 (P11)	RDC - Vol 3 (Dégagement RDC)	Prélevement
002OY000183 n°12 - 1 (P12)	RDC - Vol 2 (Local V.O RDC)	Prélevement
002OY000183 n°12 - 2 (P12)	RDC - Vol 2 (Local V.O RDC)	Prélevement



Référence	Localisation	Action
S55 - 1 (S55)	RDC - Vol 2 (Local V.O RDC)	Présence sur décision de l'opérateur de repérage
002OY000183 n°13 - 1 (P13)	RDC - Vol 3 (Dégagement RDC)	Prélèvement
002OY000183 n°13 - 2 (P13)	RDC - Vol 3 (Dégagement RDC)	Prélèvement
002OY000183 n°16 - 1 (P16)	RDC - Vol 4 (cage d'escalier RDC)	Prélèvement
002OY000183 n°16 - 2 (P16)	RDC - Vol 4 (cage d'escalier RDC)	Prélèvement
002OY000183 n°17 - 1 (P17)	RDC - Vol 4 (cage d'escalier RDC)	Prélèvement
002OY000183 n°17 - 2 (P17)	RDC - Vol 4 (cage d'escalier RDC)	Prélèvement

002OY000183 n°2 - 1 (P2)



002OY000183 n°2 - 2 (P2)



002OY000183 n°6 - 1 (P6)



002OY000183 n°6 - 2 (P6)



002OY000183 n°7 - 1 (P7)



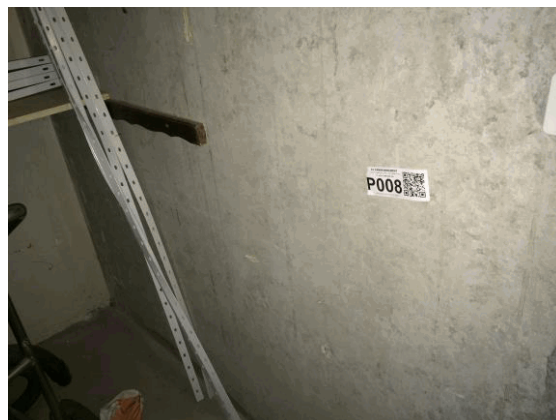
002OY000183 n°7 - 2 (P7)



002OY000183 n°8 - 1 (P8)



002OY000183 n°8 - 2 (P8)



002OY000183 n°11 - 1 (P11)



002OY000183 n°11 - 2 (P11)



002OY000183 n°12 - 1 (P12)



002OY000183 n°12 - 2 (P12)



S55 - 1 (S55)



002OY000183 n°13 - 1 (P13)



002OY000183 n°13 - 2 (P13)



002OY000183 n°14 - 1 (P14)



002OY000183 n°14 - 2 (P14)



002OY000183 n°16 - 1 (P16)



002OY000183 n°16 - 2 (P16)



002OY000183 n°17 - 1 (P17)



002OY000183 n°17 - 2 (P17)



002OY000183 n°24 - 1 (P24)



002OY000183 n°24 - 2 (P24)



002OY000183 n°21 - 1 (P21)



002OY000183 n°21 - 2 (P21)



002OY000183 n°22 - 1 (P22)



002OY000183 n°22 - 2 (P22)



S91 - 1 (S91)



S95 - 1 (S95)



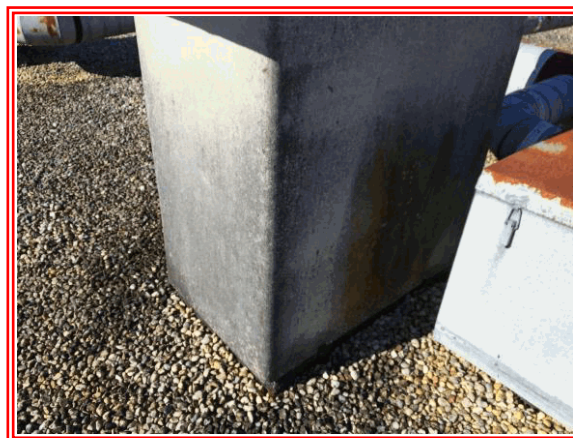
S96 - 1 (S96)



002OY000183 n°36 - 1 (P36)



002OY000183 n°36 - 2 (P36)



S112 - 1 (S112)



S113 - 1 (S113)



S114 - 1 (S114)



Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000183	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S55	Destination du local :	
Date évaluation :	03/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 2 (Local V.O RDC)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000183	Matériau :	Dalle dure cassante grise + colle
Réf mesure :	P21	Destination du local :	
Date évaluation :	03/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 10 (Dégagement R+1), Vol 16 (Dégagement R+3), Vol 13 (Dégagement R+2)
Batiment :			

Protection physique		Etat de dégradation		Etendue de la dégradation		Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		Résultat
Protection physique étanche								EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique		Matériau non dégradé				Risque de dégradation faible ou à terme		EP
						Risque de dégradation rapide		AC1
		Matériau dégradé		Ponctuelle		Risque faible d'extension de la dégradation		EP
						Risque d'extension à terme de la dégradation		AC1
				Généralisée		Risque d'extension rapide de la dégradation		AC2
Résultat :		Evaluation périodique						
Commentaire :								

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000183	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S91	Destination du local :	
Date évaluation :	03/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 9 (Local V.O R+1)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000183	Materiau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S95	Destination du local :	
Date évaluation :	03/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 12 (Local V.O R+2)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du materiau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000183	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S96	Destination du local :	
Date évaluation :	03/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 15 (Local V.O R+3)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000183	Matériau :	Matériau compact gris avec fibres visibles
Réf mesure :	P36	Destination du local :	
Date évaluation :	03/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (toiture)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2

Résultat :	Action corrective de second niveau
Commentaire :	

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000183	Materiau :	Mitron
Réf mesure :	S112	Destination du local :	
Date évaluation :	03/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (toiture)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
				AC2
Résultat :	Action corrective de premier niveau			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score AC1 : Cette action corrective consiste à :

- Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000183	Matériau :	Conduit en fibres-ciment
Réf mesure :	S113	Destination du local :	
Date évaluation :	03/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (toiture)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
			Risque faible d'extension de la dégradation	EP
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
		Généralisée		AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation des produits de la liste B

Réf commande :	002OY000183	Matériau :	Mitron
Réf mesure :	S114	Destination du local :	
Date évaluation :	03/10/2016	Local ou zone homogène :	Vol 19 (toiture)
Batiment :			

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Résultat
Protection physique étanche				EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique	Matériau non dégradé		Risque de dégradation faible ou à terme	EP
			Risque de dégradation rapide	AC1
	Matériau dégradé	Ponctuelle	Risque faible d'extension de la dégradation	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
		Généralisée	Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
Résultat :	Evaluation périodique			
Commentaire :				

Rappel des recommandations au propriétaire :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Référence	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P2	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable - Porteur (enduit plâtreux + peinture bleue sur peinture pailleté) -	RDC - Vol 3 (Dégagement RDC)	
P6	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac hétérogène - joint d'assemblage de parpaings -	RDC - Vol 6 (Local à velo)	
P7	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène + matériau blanc en faible quantité non séparable - Enduit rebouchage porte -	RDC - Vol 5 (Local commun)	
P8	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac hétérogène - Enduit débulage béton banché brut -	RDC - Vol 5 (Local commun)	
P11	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en faible quantité non séparable - Enduit plâtre sur murs -	RDC - Vol 3 (Dégagement RDC)	
P12	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture - enduits de lissage + peinture -	RDC - Vol 2 (Local V.O RDC)	
P13	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux beige en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable - plafond dur (Enduit plâtreux + peinture gouttelé blanche) -	RDC - Vol 3 (Dégagement RDC)	
P14	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris en vrac hétérogène + peinture - Plafond brut -	ETAGE 1-2-3 - Vol 9 (Local V.O R+1)	
P16	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux beige en vrac + matériau gris en vrac + peinture - Enduit autour poteaux rond = peinture gouttelé verte claire -	RDC - Vol 4 (cage d'escalier RDC)	
P17	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit compact beige hétérogène + enduit compact gris + peintures multiples - Enduit plâtre et enduit ciment + peinture gouttelé blanche sous face escalier -	RDC - Vol 4 (cage d'escalier RDC)	
P21	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable - Grise marbré noire + colle noire -	ETAGE 1-2-3 - Vol 10 (Dégagement R+1)	

P22	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène - enduits ciment gratté brut -	ETAGE 1-2-3 - Vol 12 (Local V.O R+2)	
P24	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable - Enduit plâtreux + peinture gouttelé vert claire (cage escalier) -	ETAGE 1-2-3 - Vol 14 (cage d'escalier R+2)	
P36	Toiture et étanchéité	Eléments ponctuels	Matériau compact gris avec fibres visibles - gris -	plan masse + toiture - Vol 19 (toiture)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA
 Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre
 Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
 Téléphone : 0299354149
 Email : Helene.Grude@itga.fr
 Numéro d'accréditation : 1-5970



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33938 EN DATE DU 21/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33938
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183002 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 3 (Dégagement RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en vrac / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33942 EN DATE DU 21/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33942
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183006 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 6 (Local à velo)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33943 EN DATE DU 21/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33943
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183007 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 5 (Local commun)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Matériau blanc en faible quantité

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit compact gris hétérogène + matériau blanc en faible quantité non séparable	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33944 EN DATE DU 21/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33944
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183008 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 5 (Local commun)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33947 EN DATE DU 21/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33947
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183011 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 3 (Dégagement RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture en faible quantité

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture en faible quantité non séparable	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33948 EN DATE DU 21/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33948
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183012 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 2 (Local V.O RDC)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33949 EN DATE DU 21/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33949
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183013 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 3 (Dégagement RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux beige en vrac / Matériau gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Enduit plâtreux beige en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peinture non séparable	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33950 EN DATE DU 21/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33950
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183014 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 9 (Local V.O R+1)
Description ITGA	Enduit gris en vrac hétérogène / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit gris en vrac hétérogène + peinture	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33952 EN DATE DU 21/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33952
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183016 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 4 (cage d'escalier RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux beige en vrac / Matériau gris en vrac / Peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux beige en vrac + matériau gris en vrac + peinture	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33953 EN DATE DU 21/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33953
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183017 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit plâtre / Vol 4 (cage d'escalier RDC)
Description ITGA	Enduit compact beige hétérogène / Enduit compact gris / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit compact beige hétérogène + enduit compact gris + peintures multiples	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	3

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33957 EN DATE DU 21/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33957
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183021 / Revêtement de sol / Revêtement de sol / Dalles plastiques / Vol 10 (Dégagement R+1)

Description ITGA	Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris en faible quantité en vrac
------------------	--

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Dalle dure cassante grise + colle bitumineuse noire + ragréage gris en faible quantité en vrac non séparable	META le 20/10/2016	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33958 EN DATE DU 21/10/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33958
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183022 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 12 (Local V.O R+2)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit compact gris hétérogène	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33960 EN DATE DU 21/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33960
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183024 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 14 (cage d'escalier R+2)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en vrac / Peintures multiples

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en vrac non séparable + peintures multiples non séparable	META le 21/10/2016	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Céline Blin - Analyste MET



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ►

RAPPORT D'ESSAI N° IT071610-33972 EN DATE DU 21/10/2016

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Ludovic GARDENAT
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0716-104543
Echantillon ITGA : IT071610-33972
Reçu au laboratoire le : 18/10/2016

Réf. Client :

Commande	002OY000183
Dossier client	_0015500003_ LA MAILLARDIERE - 53200 CHATEAU GONTIER Bâtiment composé de 1 cage et de 3 étages
Echantillon	002OY000183036 / Toiture et étanchéité / Eléments ponctuels / Conduits de cheminée / Vol 19 (toiture)
Description ITGA	Matériau compact gris avec fibres visibles

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
► Matériau compact gris avec fibres visibles	MOLP le 20/10/2016	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

Validé par : Céline Blin - Analyste MET